



MESURES SANITAIRES POUR ORGANISER LA REPRISE DU VOLLEY

CLUBS AMATEURS ET ELITE

www.ffvolley.org

AOÛT 2020



FFvolley

MESURES GÉNÉRALES

TEXTES DE RÉFÉRENCE

- Les décrets de ma ville concernant l'accessibilité et l'utilisation des infrastructures sportives
- La version consolidée-**14 août 2020**-du décret du 10 juillet 2020,

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000042105897>

RÉFÉRENT SANITAIRE / COVID

UN RÉFÉRENT SANITAIRE/COVID DOIT ÊTRE NOMMÉ DANS LE CLUB POUR L'ORGANISATION DES RENCONTRES, IL DOIT :

Respect des consignes :

- S'assurer de la mise en place des mesures sanitaires au sein du club (espaces communs, terrains, vestiaires...)
- Les faire respecter

Ressources humaines :

- Constituer un groupe de bénévoles
- Définir leurs missions
- Les former à leurs tâches
- Les superviser

Logistique :

- Mettre à disposition du matériel sanitaire lors des entraînements et des compétitions.
- Assurer une implantation stratégique du gel hydrolacoolique (cf.entrée des sites de pratique)
- Prévoir du matériel d'entretien et de nettoyage pour les vestiaires collectifs le cas échéant

LE RENOUVELLEMENT OU LA REPRISE DE LICENCE 2020-2021

Lors du renouvellement de la licence, bien que non obligatoire, une visite médicale est préconisée par la FFVolley pour l'obtention d'un certificat d'absence de contre-indication à la pratique en compétition et loisir même si la dernière visite médicale remonte à moins de 3 ans.

MESURES SANITAIRES

LES GESTES BARRIÈRES ET LES MESURES D'HYGIÈNE

Les gestes barrières :

- Les gestes barrières seront appliqués partout, en toutes circonstances
- Le port du masque sera obligatoire pour les personnes de plus de 11 ans (accompagnants, visiteurs, spectateurs le cas échéant – article 3 du décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020)
- Le lavage des mains devra être réalisé à plusieurs reprises lors de l'entraînement ou des matchs

Les mesures d'hygiène :

- Désinfection du matériel sportif

Nouveauté • Les vestiaires collectifs sont à nouveau accessibles dans le strict respect des protocoles sanitaires (définition d'une jauge de fréquentation, liste nominative horodatée des utilisateurs, aération après utilisation). La distanciation physique d'au moins 1 mètre entre les personnes et le port du masque y sont systématiquement respectés.

- Nouveauté** • L'accès aux douches est autorisé si la distanciation physique y est respectée (pas de port du masque obligatoire) et si un nettoyage régulier quotidien est effectué.
- Mettre en place ou s'appuyer sur les services ad hoc du propriétaire des équipements pour élaborer un dispositif de nettoyage renforcé des espaces et zones de contact (lieux sensibles, objets utilisés par plusieurs personnes, aération des espaces clos...)
 - L'affichage (jour/heure) des opérations de nettoyage est recommandé
 - Un nécessaire de nettoyage pourra être mis à disposition des usagers.
 - Utiliser une gourde personnelle

PROTOCOLE D'ACCUEIL DES COMPÉTITIONS

Organisation

- Créer et faire respecter un plan de circulation du public avec mise à disposition de gel hydroalcoolique dans les passages stratégiques
- Respect des mesures barrières en vigueur au moment de la compétition (Salle, buvette, espaces VIP)
- Désinfection du matériel sportif par les membres du club organisateur
- Conditions d'accueil des bénévoles : local réservé, port du masque
- Modifier les protocoles de début et de fin de match pour éviter le serrage de mains, les regroupements

Arbitrage

- Local réservé, désinfection de la chaise et du matériel
- Les juges, arbitres et officiels doivent se munir de leur sifflet et matériel personnel
- Les officiels de table portent le masque en permanence
- L'ensemble du matériel utilisé (ordinateur, etc..) est désinfecté avant et après la rencontre

Les rassemblements de plus de 5000 personnes sont interdits et il est important de préciser que ceux-ci peuvent être interdits par le Préfet en particulier en fonction de la situation épidémiologique nationale ou locale.

MESURES MÉDICALES

LES MESURES D'AUTO-ÉVALUATION POUR LES JOUEURS.EUSES

Je suis joueur ou joueuse je dois me poser les 3 questions suivantes :

1-Est-ce que je présente des symptômes du COVID-19 ?

Oui- Je ne viens pas au club et je consulte mon médecin traitant

Non- Je peux pratiquer en respectant l'organisation prévue par le club

2-Ai-je actuellement le COVID 19 ou l'ai-je eu au cours des deux derniers mois, à ma connaissance ?

Oui- Je ne viens pas à l'entraînement et je demande à mon médecin quand je vais pouvoir reprendre l'entraînement

Non- Je peux pratiquer en respectant l'organisation prévue par le club

3-Ai-je des antécédents de problèmes cardiaques ou d'autres problèmes de santé préexistants ?

Oui- Je demande à mon médecin si je peux reprendre l'entraînement

Non- Je peux pratiquer en respectant l'organisation prévue par le club

QUE FAIRE EN CAS DE SUSPICION D'UN CAS DE COVID-19 DANS LE CLUB

Tout salarié, intervenant, pratiquant ou public présentant les symptômes du covid-19 sera orienté vers un espace dédié et pris en charge par l'équipe médicale présente le cas échéant, sur le site.

La prise en charge de la personne suspecte repose sur : l'isolement de la personne, la protection des autres, le secours médical.

Le référent sanitaire doit être prévenu.

S'IL Y A UN CAS DE COVID-19 DANS L'ÉQUIPE (JOUEURS.EUSES ET/OU STAFF ET ENCADREMENT)

1 personne symptomatique : pas d'entraînement pour toute l'équipe en attendant les résultats des tests.

1 cas confirmé de COVID-19 : isolement pendant 14 jours, test négatif et avis médical avant la reprise, reprise progressive.

Les cas contacts probables (personnes étant dans les mêmes espaces que le cas confirmé et ayant eu des contacts hors distance physique prescrite -1m-avec le cas confirmé) : communiquer la liste des personnes à l'Agence Régionale de Santé, tester les personnes (J-0 et J+7), isolement pendant 14 jours après la date du dernier contact avec le cas confirmé.

A minima toute l'équipe doit être testée et les cas contacts doivent rester isolés en attendant le résultat. Si toutes les personnes s'avèrent négatives aux tests, les entraînements normaux peuvent reprendre (sauf pour le malade). **Si plus de 2 membres de l'équipe malades arrêt pendant 14 jours des entraînements.**

MESURES CHAMPIONNAT ÉLITE

CALENDRIER DE REPRISE DE L'ACTIVITÉ

- Reprise des entraînements à partir du 1er août 2020
- Matches amicaux à partir du 1er septembre 2020
- Reprise du championnat le dernier week-end de septembre 2020

STRATÉGIE ET CALENDRIER DE DÉPISTAGE DES MEMBRES DE L'ÉQUIPE

2 jours avant la reprise des entraînements

Examen médical clinique de non contre-indication, type présaison, évaluation des caractéristiques, pathologies et lacunes éventuelles, questionnement psychologique post confinement.

Dépistage COVID (sérologique IGG IGM) ou PCR si possible.

Pendant les entraînements

Prise de température avec un thermomètre laser avant de rentrer dans le gymnase et avant chacun des entraînements et des matchs.

Au-delà de 37,5 °C, l'athlète ne doit pas se rendre sur les lieux de pratiques et doit être écarté du groupe. Il doit consulter un médecin.

Deux équipes de niveaux différents jouant une rencontre (matchs amicaux ou Coupe de France), les clubs concernés par des protocoles différents devront appliquer et respecter les mesures du protocole le plus restrictif.

INFORMATION CORONAVIRUS COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES

- Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter
- Éviter de se toucher le visage
- Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres
- Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades
- En complément de ces gestes, porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée

GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS 0 800 130 000 (appel gratuit)

LES BONS GESTES FACE AU CORONAVIRUS : OÙ JETER LES MASQUES, MOUCHOIRS, LINGETTES ET GANTS ? COVID-19

- Ces déchets doivent être jetés dans un sac poubelle dédié, résistant et disposant d'un système de fermeture fonctionnel.
- Lorsqu'il est rempli, ce sac doit être soigneusement refermé, puis conservé 24 heures.
- Après 24 heures, ce sac doit être jeté dans le sac poubelle pour ordures ménagères.
- Ces déchets ne doivent en aucun cas être mis dans la poubelle des déchets recyclables ou poubelle «jaune» (emballages, papiers, cartons, plastiques).

Pour les professionnels de santé et les personnes infectées ou symptomatiques maintenues à domicile : suivre les recommandations du ministère des Solidarités et de la Santé pour la gestion de vos déchets.

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS 0 800 130 000

LES BONS GESTES FACE AU CORONAVIRUS : OÙ JETER LES MASQUES, MOUCHOIRS, LINGETTES ET GANTS ? COVID-19

- Ces déchets doivent être jetés dans un sac poubelle dédié, résistant et disposant d'un système de fermeture fonctionnel.
- Lorsqu'il est rempli, ce sac doit être soigneusement refermé, puis conservé 24 heures.
- Après 24 heures, ce sac doit être jeté dans le sac poubelle pour ordures ménagères.
- Ces déchets ne doivent en aucun cas être mis dans la poubelle des déchets recyclables ou poubelle «jaune» (emballages, papiers, cartons, plastiques).

Pour les professionnels de santé et les personnes infectées ou symptomatiques maintenues à domicile : suivre les recommandations du ministère des Solidarités et de la Santé pour la gestion de vos déchets.

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS 0 800 130 000

CRISE DU CORONAVIRUS : FAUSSES BONNES IDÉES, VRAIES SOLUTIONS COVID-19

En protégeant notre santé, nous pouvons aussi protéger notre environnement.

- FAUSSE BONNE IDÉE :** PRIVILÉGIER LES PRODUITS EMBALLÉS DANS DU PLASTIQUE
- VRAIE SOLUTION :** ÉVITER LE PLASTIQUE
- Dans vos achats alimentaires, privilégiez les emballages durables, comme le sac réutilisable. Une fois à la maison, vos fruits et légumes peuvent être pelés ou, à défaut, lavés à l'eau potable et essuyés avec un essuie-tout, comme le recommande l'ANSES.
- FAUSSE BONNE IDÉE :** JETER MES LINGETTES DANS LES TOILETTES
- VRAIE SOLUTION :** JETER MES LINGETTES DANS UN SAC POUBELLE
- Les lingettes sont majoritairement composées de plastique, elles ne se diluent pas. Les jeter dans les toilettes crée des bouchons dans les canalisations qui nécessitent des interventions lourdes. Les lingettes doivent être jetées dans un sac poubelle dédié. Une fois rempli, le sac doit être fermé, puis conservé 24 h pour des raisons sanitaires. Après ce délai, il doit être jeté dans le sac à ordures ménagères.
- FAUSSE BONNE IDÉE :** BRÛLER MES DÉCHETS VÉGÉTAUX
- VRAIE SOLUTION :** VALORISER MES DÉCHETS VÉGÉTAUX
- Brûler 50 kg de végétaux chez soi représente en termes d'émissions de particules fines l'équivalent de 14 000 km parcourus dans une voiture essence récente. Pour éviter cette pollution de l'air, privilégiez le compostage de vos déchets verts. Vous pouvez aussi le stocker en fonction de la réouverture de la déchetterie la plus proche de chez vous.

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS 0 800 130 000